

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT DE DREUX

CANTON D'EPERNON

MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE

2017

COMPTE-RENDU

Coulombs, le 29 Septembre 2017

**Ordre du jour :**

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : demande de subvention et présentation du plan de financement
- Conseil Départemental : demande de subventions et présentation du plan de financement
- SITED : modification des statuts
- SIZA : modification des statuts
- PLUi : présentation et débat sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Finances : décisions modificatives
- Questions diverses

Le vendredi 29 septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 20 septembre, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE.

Sont présents : Mme Catherine MARIE, Mme Valérie MONOT, M. Didier LEBARS, Mme Nathalie ANDREU, Mme Nicole DUSSIDOUR, M. Arnaud SANCHES, M. Roland PETIT, M. Jean-Luc MARTIN, M. Daniel GUILLY.

Mme Agnès COCHE, Mme Jacqueline FOUQUET et M. Le Paul LE RAVALLEC sont absents et ont respectivement donné pouvoir à Mme Catherine MARIE, M. Daniel GUILLY et Mme Valérie MONOT.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance. La séance débute à 20h33.

**POINT SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT**

Aucune remarque n'est émise. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS**

**TERRITOIRES ENERGIE** : M. LE BARS

Dans la cadre du projet d'aménagement de l'espace public, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge pour véhicules électriques. M. LE BARS informe que la prise en charge annuelle de la commune initialement prévue à 700 euros sera finalement d'un montant annuel de 400 euros.

**SIRP** : M. PETIT

Mme HUBERT remplace M. BRAULT à la direction de l'école élémentaire.

Mme PERRIN est nommée directrice de l'école maternelle

La semaine de 4 jours est en place et semble répondre aux attentes des enseignants et des familles.

SIEA : M. MARTIN

Des travaux sur le réseau d'eaux usées à Chandelles vont être réalisés. Un diagnostic a été fait. La date précise de début des travaux n'est pas encore définie.

Un projet de regroupement de 4 syndicats est en cours.

## **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : DEMANDE DE SUBVENTION ET PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux est proposée pour le projet d'aménagement du cœur de village : accès à la maison médicale pour les personnes à mobilité réduite, travaux de mises aux normes de la voirie et des trottoirs, sécurisation et aménagement des espaces publics,...

Le montant de la subvention demandée est de 25 000 euros.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût total du projet (estimation) :	125 825 euros
<b>Subvention au titre de la DETR :</b>	<b>25 000 euros</b>
Subvention de la Région :	20 000 euros
Subvention du Conseil Départemental :	55 000 euros
Autofinancement :	25 825 euros

Les membres du Conseil votent à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DETR et le plan de financement.

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL : DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

### **1- SUBVENTIONS AU TITRE DU FDI**

Des demandes de subventions ont été acceptées au titre du FDI par le Conseil Départemental pour les projets suivants et il convient de compléter les précédentes délibérations en précisant le plan de financement:

#### **Plan de financement prévisionnel**

- **Aménagement de « sécurité » à Chandelles RD 116**

Montant des travaux :	54 537 euros
Montant de la subvention (taux 30%) :	16 361 euros
Reste à la charge de la commune :	38 176 euros

- **Aménagement des abords de l'église RD 983**

Montant des travaux :	18 021.30 euros
Montant de la subvention (taux 30%) :	5 406.00 euros
Reste à la charge de la commune :	12 615.30 euros

- **Travaux de sécurisation du pont de l'ancienne ligne SNCF / Travaux de sécurisation de la passerelle de la sente du Pont du Bourg**

Montant des travaux :	11 890.00 euros
Montant de la subvention (taux 30%) :	3 560.00 euros
Reste à la charge de la commune :	8 330.00 euros

- **Mise en accessibilité PMR de la Maison de Santé et travaux connexes**

Montant des travaux :	66 042.60 euros
Montant de la subvention (taux 30%) :	19 813.00 euros
Reste à la charge de la commune :	46 229.60 euros

- **Enfouissement des réseaux aériens RD 116**

Montant des travaux :	69 070 euros
Montant de la subvention (taux 30%) :	20 721.00 euros
Reste à la charge de la commune :	48 349.00 euros

- **Travaux de voirie RD 116**

Montant des travaux :	100 000 euros
Montant de la subvention (taux 30%) :	30 000 euros
Reste à la charge de la commune :	70 000 euros

Les membres du Conseil votent à l'unanimité les demandes de subventions et les plans de financement.

## **2- SUBVENTIONS AU TITRE DU CDDI**

Une demande de subvention a été demandée au titre du CDDI et il convient de compléter la précédente délibération en précisant le plan de financement:

### **Plan de financement prévisionnel**

#### **Aménagement de l'espace public**

Montant des travaux (estimation) :	125 825 euros
Montant de la subvention (taux 23.80%) :	30 000 euros
Reste à la charge de la commune :	95 825 euros

Les membres du Conseil votent à l'unanimité la demande de subvention et le plan de financement.

### **SITED : MODIFICATION DES STATUTS**

Par délibération n°2017-10 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Transports des Elèves de Dreux (SITED) s'est prononcé favorablement pour la modification des articles 1 et 9 de ses statuts.

Après avoir entendu l'exposé du M. Le Maire, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications des articles 1 et 9 des statuts du SITED :

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité les modifications proposées des statuts du SITED.

### **SIZA : MODIFICATION DES STATUTS**

La commune de Coulombs adhère au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Zone d'Activités (ZA de la Vallée du Saule). La commune doit donner son avis pour 2 points :

1 – Auto dissolution du SIZA suite à la loi NOTRE

Suite à la loi NOTRE la compétence des zones d'activités a été transférée de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux communautés de communes et d'Agglomération. Ainsi, à compter de cette date, l'Agglo du Pays de Dreux reprendra l'aménagement, l'entretien et la gestion de la zone d'activité.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité l'auto-dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de gestion de la Zone d'Activité de la Vallée du Saule.

2 – Répartition de l'excédent aux communes membres du SIZA suite à son auto-dissolution

Suite au vote de l'auto-dissolution du syndicat en date du 8 décembre 2016, le Conseil Municipal doit faire un choix pour la répartition de l'excédent de liquidation aux communes membres.

Deux répartitions sont proposées :

Option 1 : répartition entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux

Option 2 : répartition entre les 60 communes du syndicat

M. Le Maire précise que pour que la répartition puisse se faire entre les 30 communes, il faut que les 60 communes du syndicat émettent un avis favorable. Le montant de l'excédent s'élève à 203 000 euros.

Après en avoir débattu, les membres du Conseils délibèrent à l'unanimité pour l'option 1, la plus favorable pour la commune de Coulombs.

## **PLUI : PRESENTATION ET DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)**

La société CITTANOVA en charge de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est venue présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il définit les grandes orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et les objectifs à mener à moyen et long terme pour l'aménagement de notre territoire.

## **FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES**

Il convient pour honorer une facture de la Serrurerie de la Vallée de procéder à une décision modificative comme suit :

- A partir du budget en sur équilibre la somme de 1 092 euros sera débitée et ensuite affectée au projet 170007 compte 2158 « autres installations, matériel et outillage ».

Les membres du Conseils approuvent à l'unanimité la décision modificative.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Sécurisation du Pont de Fer : M LE RAVALLEC souhaite connaître l'avancement pour la pose d'un deuxième garde-corps. M. Le Maire informe que le devis a été demandé et que les travaux seront prévus en 2018.

Mme MONOT souhaite, suite à une démission, l'embauche d'un agent au service technique et le renouvellement du camion communal.

Suite à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes, Mme ANDREU annonce la composition du bureau :

Présidente : Mme BOUTAUD

Vice-Présidente : Mme RENARD

Trésorière : Mme COCHE  
Secrétaire : Mme ANDREU

Mme ANDREU informe que le marché de Noël se tiendra le dimanche 3 décembre.

Mme DUSSIDOUR informe qu'un point finance va être réalisé avec Mme FOUQUET début octobre. La synthèse sera présentée au prochain conseil municipal.

Mme DUSSIDOUR souhaite connaître l'état d'avancement pour la réalisation de l'abri bus rue de la Louvière. M. GUILLY informe qu'un seul devis est parvenu à ce jour en Mairie. Des devis complémentaires vont être demandés.

DEVIATION : M.PETIT souhaite savoir si des « phénomènes » météorologiques comme le brouillard ont été étudiés. M.Le maire va interroger les services du CD28.

M.PETIT souhaite savoir si le tracteur est réparé M.GUILLY informe qu'il doit être réparé début octobre.

M.GUILLY informe que des devis pour la mise en place d'une VMC à la Bibliothèque ont été reçus en Mairie. M. Le Maire informe qu'une commission travaux se réunira pour l'étude des propositions commerciales reçues.

Affouage / Bilan : M.GUILLY informe que les coupes de bois organisées par la commune ont généré une recette de 2 120 euros soit 212 stères.

Mme MARIE informe que le 14 octobre prochain se déroulera à la Bibliothèque une lecture musicale « Un Paquebot dans les Arbres ».

Déviation : M. Le Maire informe qu'il va demander une réunion d'information avec le directeur des routes du Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

M. Jean-Noël MARIE  
Maire de Coulombs - Conseiller Départemental du Canton d'Epernon